



ASSOCIATION INTERCOMMUNALE
SPORTS EN GRUYÈRE

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE « SPORTS EN GRUYÈRE »

ASSEMBLEE DES DELEGUES

Procès-verbal no 5 / 2015
du jeudi 10 décembre 2015, à 18 heures,
à la Maison de Ville, La Roche

- Présents** : selon listes des présences
- Présidence** : M. Pascal Lauber
- Membres du Comité** : Mmes Nathalie Coquoz, Rive droite, Stéphanie Folly, La Jogne, MM. Boris Fringeli, Intyamon, Félix Grossrieder, Commune de Val-de-Charney, Alain Jan, Commune de Broc, Mme Sylvie Magne, Commune de Bulle, MM. Yves Menoud, Commune de Bulle, Pierre Pythoud, Commune de Bulle, Stéphane Schwab, Rive gauche
- Délégués** : les délégués de 21 communes sur les 25 communes que compte le district
- Procès-verbal** : Patricia Gachoud, secrétariat
- Excusés** : - M. Claude Bovigny, La Sionge, membre du Comité, Mme Nadine Gobet, secrétaire de l' AISG
- les Communes de Bas-Intyamon, Botterens, Grandvillard et Jaun
-

Ordre du jour

1. Salutations – Contrôle des présences
 2. Approbation du procès-verbal no 4 de l'Assemblée extraordinaire du 26 août 2015
 3. Budget 2016
 - 3.1 Présentation des budgets 2016 des communes-sièges
 - 3.2 Présentation du budget 2016 de l'Association
 - 3.3 Approbation du budget 2016 de l'Association
 4. Information sur le dossier du Centre sportif et de loisirs de la Gruyère
 5. Divers
-

1. Salutations - Contrôle des présences

M. le Président souhaite la bienvenue à tous les participants à cette Assemblée. Il salue Mesdames et Messieurs les Syndics, Conseillères et Conseillers communaux et les membres du Comité de direction de l'AISG.

Il remercie la Commune de La Roche qui accueille cette Assemblée et il donne la parole à M. Bertrand Gaillard, Vice-syndic.

M. Gaillard, Vice-syndic, adresse ses souhaits de bienvenue dans la Commune de La Roche et il présente sa commune. Il informe l'Assemblée que sa commune a le plaisir d'offrir l'apéritif qui sera servi après l'Assemblée.

M. le Président ouvre l'Assemblée et constate la présence de 21 communes sur les 25 communes membres de l'AISG, ce qui représente 99 voix, celle du Président comprise. Il relève que l'Assemblée est valablement constituée et apte à prendre des décisions.

M. le Président désigne deux scrutateurs, soit

- M. Jean-Marie Castella, Syndic, Commune de Hauteville
- M. Didier Bütikofer, Syndic, Commune de Crésuz

Il relève que les délégués ont reçu la convocation dans le délai statutaire accompagnée du tableau des budgets 2016 des communes-sièges ainsi que du budget 2016 de l'Association. La convocation a également paru dans la Feuille officielle.

M. le Président demande si la convocation et l'ordre du jour font l'objet de remarque et il constate que ce n'est pas le cas.

2. Approbation du procès-verbal no 4 de l'Assemblée extraordinaire du 26 août 2015

M. le Président rappelle que chaque commune a reçu un exemplaire du procès-verbal susmentionné et il demande si quelqu'un a des remarques à formuler.

Décision:

L'Assemblée approuve à l'unanimité le procès-verbal no 4 de l'Assemblée extraordinaire des délégués du 26 août 2015.

3. Budget 2016

En préambule, **M. le Président** rappelle que l'objectif principal de l'AISG est d'assurer la pérennité des infrastructures sportives que sont les piscines de Broc, Bulle et Charmey ainsi que la patinoire de Bulle. Il précise une nouvelle fois, ce qui est régionalisé, conformément à l'article 22 des statuts, à savoir:

- Charges
Frais d'entretien, frais d'exploitation courante, frais nécessaires au maintien de l'exploitation ainsi que les frais de rénovation destinés à assurer un bon fonctionnement.

- Produits

Revenus des entrées, des locations de surfaces et des buvettes, des installations se trouvant dans le bâtiment et mises à la disposition des sociétés, les ventes effectuées par l'exploitant ainsi que les revenus publicitaires (sauf les sponsorings individuels amenés par les clubs ou lors de manifestations ponctuelles).

3.1 Présentation des budgets 2016 des communes-sièges

M. le Président reprend le tableau des budgets 2016 des communes-sièges et il commente les postes principaux.

Patinoire de Bulle

Par rapport au budget 2015, il est constaté une diminution des coûts totaux de Fr. 42'700.-- (en particulier frais d'énergie et d'entretien) ainsi qu'une légère diminution des produits de Fr. 2'000.--. Les charges nettes à répartir sont en baisse de Fr. 40'700.--.

Il demande s'il y a des questions et il constate que ce n'est pas le cas.

Piscine de Bulle

Les chiffres sont quasiment stables et il est constaté une augmentation des charges à répartir de Fr. 2'200.--.

Il demande s'il y a des questions et constate que ce n'est pas le cas.

Piscine de Broc

M. le Président fait savoir que le mode d'amortissement a été modifié et que l'étude de la nouvelle piscine a été prise en considération. Les entrées gratuites pour les écoles et les clubs ont été supprimées. Il est constaté une diminution des charges totales de Fr. 1'970.--.

Il demande s'il y a des questions et constate que ce n'est pas le cas.

Piscine de Charmey

Il relève que le poste « Traitement du personnel » est en augmentation mais que le coût total des charges est en baisse de Fr. 23'570.--. Les recettes sont en augmentation de Fr. 17'000.--. Au final, les charges à répartir sont en diminution de Fr. 40'570.--.

M. le Président relève que la diminution globale des charges nettes à répartir au sein des communes se monte à Fr. 81'040.--.

M. le Président ouvre la discussion et demande s'il y a des remarques à formuler.

Mme Romanens de la Commune de Riaz relève qu'il n'y a pas les détails des charges et des produits. Elle estime que ces derniers devraient être communiqués pour les postes dont les montants sont élevés.

Une discussion a lieu.

Décision:

Les communes-sièges remettront un décompte plus détaillé des charges et des produits et elles compléteront, par une explication, les variations importantes.

3.2 Présentation du budget 2016 de l'Association

M. le Président présente le budget 2016 de l'Association et commente les postes principaux. Il relève que les frais de fonctionnement ont été augmentés Fr. 5'000.--, passant ainsi à Fr. 15'000.--. Cette augmentation est proposée en prévision du nombre de séances relatif au futur Centre sportif et qui sera plus important en 2016.

M. le Président ouvre la discussion et demande s'il y a des remarques à formuler. Il constate que ce n'est pas le cas.

3.3 Approbation du budget 2016

M. le Président passe à la votation du budget 2016 de l'Association.

Décision:

L'Assemblée approuve à l'unanimité le budget 2016 de l'Association.

4. Information sur le dossier du Centre sportif et de loisirs de la Gruyère

M. le Président aurait souhaité pouvoir transmettre de nouvelles informations. Tel que relaté par la presse, la procédure est suspendue en raison d'un recours déposé à l'encontre de la décision d'attribution prise par l'AISG. En tant que Président de l'ARG et membre du jury, M. le Préfet Patrice Borcard a dû se récuser et une autre Préfecture sera nommée pour traiter ce recours.

Il rappelle les événements suivants:

- Trois consortiums ont participé à la mise au concours et deux d'entre eux se sont ralliés afin de présenter un seul projet.
- Les délégués de l'AISG se sont réunis le 26 août 2015 et ils ont, à une très large majorité, accepté la modification des statuts afin de permettre à l'AISG de porter le projet.
- Au mois de septembre 2015, les membres du jury se sont réunis durant trois jours afin de délibérer sur les dossiers mis au concours.
- Au terme de ces journées, les membres du jury ont décidé d'interrompre le concours et de ne pas lancer la deuxième étape, car la différence entre les deux projets était telle que le projet classé en deuxième position ne pouvait rattraper le premier.
- Le 8 octobre 2015, le Comité de l'ARG a transmis officiellement le dossier au Comité de l'AISG qui a pris la décision d'attribuer le mandat de réalisation et d'exploitation du Centre sportif au lauréat.
- Le Comité de l'AISG a préparé l'information aux communes dans la perspective de l'Assemblée des délégués du 10 décembre 2015, au cours de laquelle les délégués devaient se prononcer sur ce choix. Or, un recours a été déposé le 22 octobre 2015 et il a entraîné la suspension de la procédure de mise au concours.

- Dans l'attente de la décision qui sera rendue sur le recours, le groupe de travail du Centre sportif a décidé de ne pas communiquer sur le projet gagnant et sur le projet concurrent.
- Les échéances initialement prévues soit: 10 décembre 2015, décision de l'Assemblée des délégués de l'AISG et 28 février 2016, décision populaire, sont fortement compromises, car il est évident qu'il sera impossible de poursuivre le processus d'acceptation politique dans ces conditions.
- Il est important d'attendre la décision judiciaire, ce qui prendra certainement trois ou quatre mois.
- Le Comité de l'AISG établira un nouveau calendrier qui tiendra compte de cette suspension.

5. Divers

M. le Président demande si la parole est demandée et il constate que ce n'est pas le cas.

Il remercie les délégués présents de leur participation ainsi que la Commune de La Roche pour son accueil. Il remercie aussi les membres du Comité de direction et il relève que l'année fut très enrichissante et portée par de nombreux rebondissements.

Au nom des membres du Comité de direction et en son nom personnel, il souhaite à tous de belles fêtes de fin d'année et il adresse ses meilleurs vœux pour 2016.

M. le Président clôt l'Assemblée à 18.45 heures.

Association Intercommunale « Sports en Gruyère »

Le Président de l'AISG:

Pascal Lauber, Président



La secrétaire de l'AISG:

Nadine Gobet



Bulle, le 28 décembre 2015/pg

Distribution : - Mmes et MM. les délégués
- Conseils communaux
- Comité de direction